

A-PM-2024/312

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté portant commissionnement de M. Ludovic DELHORME, Brigadier-Chef Principal en matière d'infraction au code de l'urbanisme

Le Maire de Royat,

VU le code général de la fonction publique,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.480-1 et suivants et les articles L.610-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Royat,

VU la prestation de serment de Monsieur Ludovic DELHORME, en date du 6 mai 2008 devant le Tribunal d'Instance de Clermont-Ferrand en qualité de Brigadier Chef Principal de Police Municipale,

VU le procès-verbal de prestation de serment de Monsieur Ludovic DELHORME en date du 30 janvier 2023 devant le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand pour la constatation des infractions en matière d'urbanisme,

CONSIDÉRANT qu'il convient de faire respecter les règles applicables en matière de droit de l'urbanisme sur le territoire de la ville de Royat et, les cas échéant, de dresser des procès-verbaux d'infraction au Code de l'urbanisme ou au Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Ludovic DELHORME, Brigadier-Chef Principal, agent de la Commune de Royat est **commissionné pour la constatation, sur le territoire communal, des infractions aux règles applicables en matière de droit de l'urbanisme** prévues par le Code de l'urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur. Une ampliation sera adressée à :

-Monsieur le Préfet

Fait à Royat, le 20/06/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO

